

Communauté du Pacifique Sud

Appui à la mise en place de la certification groupée en Nouvelle-Calédonie

Note de cadrage de l'association Bio Calédonia

Lundi 6 décembre 2021

Table des matières

Table des matières	2
1. Rappel des objectifs	3
1.1 Objectifs de la mission	3
1.2 Objectifs de la note de cadrage	3
2. Méthodologie proposée.....	3
2.1 Enjeux identifiés et propositions de réponses	3
2.2 Principes méthodologiques.....	4
3. Etapes de la mission.....	4
3.1 Benchmark.....	4
3.2 Manuel du Système de Contrôle Interne.....	4
3.3 Mise en œuvre du manuel et appropriation locale.....	5
3.4 Retour expériences.....	6
3.5 Atelier de validation	7
4. Organisation de la mission	7
Livrable 1 : note de cadrage	7
Livrable 2 : manuel.....	7
Livrable 3 : Retour d'expériences développées en Nouvelle-Calédonie.....	7
Livrable 4 : manuel définitif et expériences réussies	7

1. Rappel des objectifs

1.1 Objectifs de la mission

L'objet de la mission comme défini dans les termes de références est de soutenir la diversification des modes de certifications sur la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique en développant la certification de groupe grâce au dispositif du Système de Contrôle interne.

La mission s'articule autour de 3 volets :

La rédaction d'un manuel de procédures de certification de groupe à partir de ceux déjà développés sur d'autres territoires

La mise en oeuvre de la ou des opérations pilotes

La restitution des résultats.

1.2 Objectifs de la note de cadrage

La note de cadrage vient préciser l'offre remise en novembre et vise à préciser :

- la méthode qui sera utilisée,
- la façon dont la mission sera menée,
- le partage des tâches entre les différents membres de l'équipe,
- le calendrier de réalisation.

2. Méthodologie proposée

2.1 Enjeux identifiés et propositions de réponses

La certification de groupe n'existe pas en Nouvelle-Calédonie bien qu'elle soit développée sur d'autres territoires du Pacifique.

Elle permet à de petits producteurs de se regrouper, autour d'une production, en partageant tout ou partie des moyens de production et surtout un mode de commercialisation partagé.

En Nouvelle-Calédonie, des producteurs souhaitent développer la possibilité de certifier des groupements de producteurs.

Ce besoin répond à plusieurs enjeux :

- Permettre d'organiser des petits producteurs autour d'une production commune
- Alléger le système de contrôle aujourd'hui développé
- Ouvrir la possibilité d'exporter la production vers d'autres territoires

Aussi pour répondre à ces enjeux, nous proposons d'évaluer

- Le temps nécessaire de mobilisation des bénévoles

- Le temps et la valeur du travail d'un contrôleur interne
- Le temps et la valeur du travail d'un contrôle externe
- Les postes de dépenses induits par ce mode de certification

2.2 Principes méthodologiques

Pour mettre en oeuvre la mission, nous nous appuyons sur la méthodologie suivante :

- Un premier travail de recensement des initiatives existantes et des outils développés pour proposer un manuel pratique pour la mise en œuvre du système de contrôle interne
- Un second, de partage du manuel avec les producteurs qui nous ont sollicités pour tester cette approche et une phase d'identification de groupements pour tester et adapter les procédures proposées par le manuel
- Un troisième permettant d'analyser finement les coûts et la pertinence économique de ce modèle de certification.

3. Etapes de la mission

3.1 Benchmark

Le premier travail de recensement des initiatives existantes s'appuie sur la mobilisation des expériences de Systèmes de contrôle interne développés dans le Pacifique. Notre équipe projet réalise une étude comparative des différents systèmes existants selon les contextes géographiques, culturels et économiques. Ce travail se concrétise par l'évaluation de la faisabilité de la transposition d'une labellisation Bio de groupement de producteurs et l'adaptation d'un système de contrôle interne au contexte calédonien.

3.2 Manuel du Système de Contrôle interne

L'étude des systèmes existants permet de proposer un guide sur le fonctionnement d'un système de contrôle interne adapté au contexte calédonien. Ce guide présente les étapes, les documents et procédures permettant la mise en œuvre de la certification groupée en Nouvelle-Calédonie. Le guide propose une approche pour des agriculteurs partageant un mode de production et une production, mais aussi une approche pour des agriculteurs partageant une zone de production, mais proposant différentes productions.

L'équipe projet s'appuie sur son expérience de la labellisation biologique en Nouvelle-Calédonie pour proposer un guide adapté à notre contexte.

Le manuel sera présenté au COPIL afin de valider de manière collégiale les orientations prises. Il développera l'organisation pour la certification de groupe, les règles à respecter, les

4. Appuyer la mise en place de la certification groupée en Nouvelle-Calédonie. (RFP21-125)



documents associés et les modalités de reconnaissances, en prenant en compte les spécificités locales, mais aussi les exigences de la NOAB en termes de traçabilité et de transformation.

Le travail réalisé prendra en compte les points clés suivants ;

- Taille des membres (producteur) du groupement
- Nombre de membres mini et maxi
- Homogénéité des productions des membres (systèmes de production ou des pratiques agricoles similaires)
- Proximité géographique
- Statut du groupement (existence légale)
- Modalité d'utilisation des intrants par les producteurs (management +/- centralisé et rôle/responsabilité du SCI)
- Exclusivité de la vente des productions BIO par l'intermédiaire du groupement
- Contrat entre les membres et le groupement
- Formation des membres
- Modalité d'intégration des nouveaux membres
- Niveau de formalisation (documentation) et traçabilité du SCI (Système de Contrôle Interne)
- Profils de contrôleurs internes
- Format et modalités de contrôle interne. Système d'enregistrement.
- Analyse de risque faite par le groupement
- Mécanismes pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts
- Mécanismes pour gérer les non-conformités internes. Nature des sanctions internes.
- Modalité d'information de l'organisme de certification en cas de non-conformités internes
- Modalité de contrôle externe. Structures habilitées à mener le contrôle externe.
- Règles sur la stratégie d'audit externe par échantillonnage (taux d'inspection)
- Analyse de produit (recherche de résidus) et le cas échéant pourcentage d'analyse à réaliser.

3.3 Mise en œuvre du manuel et appropriation locale

Les outils validés par le COPIL vont permettre de tester sur le terrain la labellisation Bio de groupements de producteurs.

Pour cela, le COPIL, sur propositions argumentées de l'équipe projet, décidera des groupes et filières pour lesquels nous réaliserons l'accompagnement de terrain.

Les différentes filières pré-identifiées sont :

5. Appuyer la mise en place de la certification groupée en Nouvelle-Calédonie. (RFP21-125)

- Filière miel basée sur Lifou
- Filière vanille basée sur Lifou
- Filière santal basée à l'Île des Pins
- Filière canne à sucre basée dans le Sud
- Filière maraîchage diversifiée basée à Lifou
- Filière maraîchage diversifiée basée sur la côte Est
- Filière cocotier basée sur la côte Est



Ces filières ne sont pas structurées sur les mêmes bases et l'étape précédente veillera à préciser les points de vigilance à observer pour choisir celles qui pourront bénéficier de l'accompagnement de l'équipe projet.

Le COPIL sélectionnera parmi ces groupes ceux qui permettront de tester la certification groupée sur des productions et dans des contextes socio-culturels représentatifs de la diversité de l'agriculture familiale calédonienne.

La mise en œuvre des opérations-pilotes auprès de groupes de producteurs va permettre, grâce à l'accompagnement de l'équipe projet, d'adapter les procédures du système de contrôle interne et d'identifier les difficultés et réussites du modèle selon les profils des groupements. Cela permettra de disposer d'un modèle ou de modèles adaptés au contexte local et appropriables par les groupes de producteurs partenaires du projet.

Les opérations-pilotes devront permettre de tester ce modèle de labellisation jusqu'à la délivrance du label Bio Pasifika par Système Participatif de Garantie tel que développé en Nouvelle-Calédonie.

3.4 Retour expériences

Le COPIL validera les retours d'expériences sur la base des éléments présentés par l'équipe projet et des discussions avec le ou les représentants des groupements de producteurs partenaires du projet. Le rapport d'analyse des opérations pilotes, incluant l'analyse des coûts de revient va permettre d'ajuster le manuel de procédures pour un système de contrôle interne afin de répondre aux besoins de l'agriculture calédonienne et notamment l'agriculture familiale.

Les retours d'expériences seront partagés avec chacun des groupes partenaires par des ateliers présentant les potentialités proposées par un système de contrôle interne et la labellisation Bio de groupes de producteurs.

3.5 Atelier de validation

Enfin un atelier de validation présentera l'ensemble des étapes de la mission et de ses résultats. Cet atelier va permettre de proposer un manuel de mise en œuvre de la labellisation BIO de groupes de producteurs. Ce manuel présentera l'ensemble des procédures, des formulaires, des documents et des étapes de ce type de labellisation Bio en Nouvelle-Calédonie. Ce document final doit permettre de vulgariser ce type de labellisation BIO et permettre l'appropriation par les acteurs locaux.



4. Organisation de la mission

Livrable 1 : note de cadrage

Le présent document, la note de cadrage, propose un déroulement de la mission et son calendrier actualisé selon les évolutions de la situation sanitaire en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

La mission démarre en décembre 2021 avec la soumission de 1^{er} livrable.

Livrable 2 : manuel

L'équipe projet mobilisée sur la mission commence le benchmarck des modalités des Systèmes de Contrôle interne dès janvier 2022.

La rédaction du manuel et des procédures selon les critères et points de vigilance présentés ci-dessus devront être présentées en mai 2022 au COPIL afin de pouvoir engager les opérations-pilotes sur le second semestre 2022.

Livrable 3 : Retour d'expériences développées en Nouvelle-Calédonie

La phase de terrain se déroulera de mai à novembre 2022 auprès de groupes de producteurs partenaires du projet et identifiés lors du COPIL de mai 2022. Le COPIL sera informé du déroulé de ces expériences et l'équipe-projet pourrait solliciter un avenant au contrat signé avec la CPS pour finaliser les opérations-pilotes et le retour de ces expériences.

Nous précisons à ce stade que notre projet pourrait être impacté par la situation sanitaire en vigueur sur le Territoire et les restrictions qui pourraient être émises par le Gouvernement.

Livrable 4 : manuel définitif et expériences réussies

Le projet sera finalisé en février 2023 par l'atelier de clôture qui permettra la vulgarisation des modalités du mode de labellisation groupée par Système Participatif de Garantie.